



MAIRIE de LUSIGNY-SUR-BARSE

10270 - ☎ 03 25 41 20 01 -
www.lusigny-sur-barse.fr - contact : accueil@lusigny-sur-barse.fr

ARRETE N° URB / 13 - 2021
Portant restriction de circulation
supprimant temporairement le sens interdit
donnant accès depuis la RD619 à la rue des Maisons
brûlées

Le Maire de la Commune de Lusigny-sur-Barse,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.3321-4,

VU le Code de la Route et notamment l'article R.411-8,

VU l'instruction Interministérielle sur la signalisation routière quatrième partie, huitième partie,

VU la demande de l'entreprise SAS TPJ ayant son siège social 10 rue Raoul Follereau 10450 BRÉVIANDES,

Considérant que les travaux projetés concernent des travaux de terrassement et de plateforme pour le compte de la Résidence des Lacs d'Orient située au 9B rue des Maisons Brûlées et que cela nécessite une modification de la circulation pour éviter la circulation de poids lourd traversant le centre bourg de la Commune.

ARRÊTE

Article 1^{er} : Du mardi 27 avril 2021 au vendredi 07 mai 2021 inclus, la circulation routière sera modifiée dans le sens où les poids lourds pourront avoir accès depuis la RD 619 à la Rue des Maisons Brûlées afin d'accéder au chantier situé à la Résidence des Lacs d'Orient - 9B rue des Maisons Brûlées, ce qui implique la suppression temporaire du sens interdit.

Article 2^{ème} : la signalisation sera mise en place par l'entreprise SAS TPJ et sous sa seule responsabilité.

Article 3^{ème} : les dispositions définies par le présent arrêté prendront effet le jour de la mise en place de la signalisation prévue à l'article 2 ci-dessus.

Article 4^{ème} : les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées, poursuivies et réprimées conformément à la Loi.

Article 5^{ème} : Monsieur le Commandant du Groupement de Gendarmerie de l'Aube et Monsieur le Commandant de la CRS 35 à Troyes seront chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à :
- L'entreprise SAS TPJ – 10 rue Raoul Follereau 10450 BRÉVIANDES
- Monsieur le Directeur des Services d'Incendie et de Secours de l'Aube

Fait à Lusigny-sur-Barse, le 29 avril 2021

Christian BRANLE
Maire de Lusigny-sur-Barse
Vice-Président du Conseil Départemental

